

POINT N° 12 de L'ORDRE DU JOUR : DECISIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS SUIVANTES :

- Décision N° 26 : remboursement à Monsieur VALETTE, Commissaire Enquêteur, des frais de déplacements, d'un montant de 58 F 92.
- Décision N° 27 : Remboursement à la Bibliothécaire Municipale des frais de déplacements pour la Salon du Livre.
- Décision N° 28 : Indemnisation d'un professeur pour le travail effectué à la demande et pour le compte de la Commune, à l'occasion d'un concours interne destiné au personnel communal.
- Décision N° 29 : non exercice du droit de préemption sur la propriété sise 67, les Terrasses, cadastrée section AB N° 4, appartenant à Madame MASLOWSKI Stanislaw.